

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/020/4.2

Feuillet n°025



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Création d'un poste de chargé(e) d'études planification/cartographie

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-24 à L332-26,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023020-DE
Reçu le 07/03/2023

Vu la proposition de la commission urbanisme en date du 13 février 2023,
Vu le bureau du 21 février 2023 et le rapport d'orientations budgétaires,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour l'élaboration des révisions et modifications des documents d'urbanisme concomitamment à l'élaboration du PLUI qui devra aboutir en 2025 ;

Le Président propose de créer un emploi non permanent au sein des services de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir relevant de la catégorie hiérarchique B, sur la base du grade de rédacteur territorial ou technicien territorial, afin de mener à bien le projet suivant : l'élaboration des révisions et modifications des documents d'urbanisme concomitamment à l'élaboration du PLUI qui devra aboutir en 2025

Ce contrat de projet est signé pour une durée de 24 mois.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- 1/ Elaboration des dossiers de modification ou de révision allégée des documents d'urbanisme
- 2/ Participation à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal
- 3/ Elaboration de cartographie en lien avec l'urbanisme et la planification

L'agent exercera ses fonctions de chargé(e) d'études planification/cartographie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.




La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement de rédacteur territorial ou technicien territorial.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois.

Le cas échéant, la collectivité peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet/l'opération ne peut pas être réalisé(e), ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévu(e) ne sera pas achevé(e) au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** la création de l'emploi non permanent de chargé(e) d'études planification/cartographie pour une durée de 24 mois ;
-  **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
-  **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/03/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023020-DE
Reçu le 07/03/2023